

Compte-rendu de la réunion plénière de Formation de Service de CSA DI d'Auvergne Rhône-Alpes du 25 septembre 2023

Présents

Organisations syndicales (OS) : UNSA, CFDT-CFTC, USD-FO, SOLIDAIRES et le SNAD-CGT

Direction interrégionale : le Président, le conseiller de Prévention (CP), la secrétaire générale interrégionale, la rédactrice au SGI.

Le médecin de prévention et l'Inspectrice Santé, Sécurité au travail (ISST).

La réunion a commencé par le vote du procès-verbal du FS de CSA du 23 juin 2023 :

Toutes les organisations syndicales présentes ont voté pour l'acceptation de ce procès-verbal, excepté l'UNSA qui ne participe pas au vote, considérant que cette instance n'est toujours pas dotée d'un Règlement Intérieur.

Le SNAD CGT a ensuite lu sa déclaration liminaire (ci-jointe) dans laquelle nous déplorons que les mesures anti-covid constituent un des 4 axes de prévention des risques pour la DI Auvergne-Rhône-Alpes, et ce ; aux dépens d'autres risques qui auraient pu être pris en compte (la prévention des agressions verbales, les risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS), la formation de conduite routière, la prévention des violences sexistes et sexuelles).

Par ailleurs nous contestons le fait que les agents ne soient consultés qu'une fois tous les deux ans pour l'élaboration du DUERP, car cela sous-évalue les risques professionnels.

- La prévention des violences sexistes et sexuelles

A la suite de la lecture de cette liminaire , le président a pris à coeur notre volonté de mettre en exergue la prévention des violences sexistes et sexuelles et a ouvert le débat.

Il rappelle qu'en 2022 il a eu à traiter deux cas (un en OPCO/AG et un en Surveillance) avec mise en œuvre du dispositif pour aider les victimes et une enquête administrative ouverte pour les harceleurs.

La CGT considère que les propositions que le directeur a évoqué en séance (possibilité de voir un psychologue) et les mesures déjà mises en place (sondage anonyme ayant été effectué en 2022-2023 ; module de formation e-learning ; auditions et enquêtes), constituent des avancées mais sont insuffisantes.

En effet, les auditions et enquêtes sont des outils essentiels de lutte contre les violences de ce type, mais ne constituent pas des mesures de prévention de ces violences, objet de l'élaboration de ce PAP.

En ce qui concerne les formations e-learning, elles constituent une piste à creuser , à condition qu'elles soient suivies.

Quant au sondage, il ne sera utile comme outil de prévention que lorsque cette instance en aura reçu le bilan. Par ailleurs, il est dommage que les représentants du personnel n'aient pas été associés à l'élaboration de ce sondage.

- La Formation routière

La formation routière aurait pu être également mieux prise compte dans la prévention des risques routiers, en particulier pour les services de la BHR et TSI.

En effet, dans le cadre de leurs fonctions ces agents se déplacent très souvent en véhicule tout au long de l'année au sein de cette Direction. Une formation conduite complémentaire n'est pas du superflu.

- La Fusion CSP-SFACT

Par ailleurs, bien que la fusion CSP-SFACT pour créer le CGF en 2024 et les éventuels risques psycho-sociaux (RPS) qui en découleraient, soient pris en compte dans le DUERP, ils ne sont pas évoqués dans le PAP ; ce qui est contradictoire et donne l'impression que cette fusion n'est pas une source de risques psycho-sociaux (stress, peur pour l'avenir, fatigue excessive, démotivation, risque de burn-out etc) pour l'administration.

Par ailleurs l'insécurité au travail au CSP sur l'évolution des missions et son impact sur le devenir professionnel des agents n'a donné lieu à aucune mesure de prévention passée. Enfin, la seule mesure de prévention pour 2024 est d'en rendre compte à sa hiérarchie.

Or, nous estimons, au vu des réformes et restructurations passées, que la création de ce CGF risque d'engendrer des RPS.

Vote relatif au bilan du Plan Annuel de Prévention (PAP) de la Direction Interrégionale :

132 risques ont été recueillis par le Conseiller de Prévention.

Le SNAD CGT a rédigé et transmis à l'administration un Avis , lequel en substance se prononce contre le PAP, car 1 des 4 axes devant présenter des mesures de préventions insiste trop sur la lutte contre la Covid 19 , pandémie ayant été quasiment éradiquée. Ces mesures s'effectuent au détriment d'autres risques comme la prévention des agressions verbales, les risques liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS), la formation routière conduite dynamique et la prévention des violences sexistes et sexuelles.

C'est la raison pour laquelle nous considérons que ce PAP 2023-24 comme étant insuffisant au vu des enjeux de préventions sus-cités. En effet, comment l'administration entend prévenir ces risques, si elle ne les inscrit pas dans son plan annuel de prévention des risques ?

L'USD-FO et la CFDT-CFTC sont favorables au bilan de ce PAP .

Cependant la CFDT-CFTC s'est abstenue concernant la question du vote pour ou contre ce PAP.

Le SNAD CGT, SOLIDAIRES, UNSA ont rédigé un Avis défavorable au PAP, mais l'UNSA ne participe pas au vote.

Résultats : 4 votes contre ce PAP : SNAD CGT et SOLIDAIRES.

2 votes pour : USD-FO

2 abstentions CFDT-CFTC

L'UNSA ne participe pas au vote pour cause d'absence de règlement intérieur.

- *Suivi des accidents de service :*

Deux accidents de service ont été déclarés ces six derniers mois dans la DI : accidents à vélo sur trajet domicile travail , dont l'un a donné lieu à un arrêt de travail.

- *Suivi des fiches de signalement :*

Aucune fiche de signalement n'a été rédigée récemment.

- *Questions diverses :*

1/ *Déroulement des concours*

La CGT a fait remonter les interrogations de certains agents sur le déroulement d'une session de concours à Condorcet : les installations sur ce site sont inappropriées pour passer un concours alors que la location d'une salle disposant d'un matériel plus adapté aurait permis d'avoir de meilleures conditions à l'écrit pour les collègues.

Le président a répondu qu'un effort serait effectué la prochaine fois afin qu'une salle en direction avec des tables soit réservées.

2/ *Les JO 2024*

Le président ne souhaite pas que soit imposé aux agents des taux de mobilité opérationnels à 80 %.

Il préfère jouer la complémentarité des unités les unes avec les autres. Par conséquent, il considère que le besoin de présence douanière peut être satisfait .

Le SNAD CGT espère que tout se déroulera au mieux, afin que les agents puissent prendre leurs congés durant cette période.

Les représentants SNAD CGT au FS de CSA DI Auvergne Rhône-Alpes
L. GRANGÉRAC et A. DECHARROIS